



 **Info**

L'infolettre de l'Association
Restauration Québec



Fermeture des salles à manger des restaurants du Québec

LES RESTAURATEURS ENCAISSENT LE COUP, FERONT PREUVE DE RÉSILIENCE ET EXIGENT DES MESURES DE SOUTIEN D'URGENCE

L'Association Restauration Québec (ARQ) prend acte des nouvelles directives annoncées aujourd'hui par le premier ministre du Québec, François Legault, de fermer à compter de minuit ce soir, et ce, jusqu'au 1^{er} mai, toutes les salles à manger des établissements de restauration. Depuis le début des actions gouvernementales pour limiter la propagation de la COVID-19, l'ARQ et les gestionnaires de l'industrie ont répondu présents et ont appliqué les directives avec célérité. Ce sera la même réponse pour la fermeture des salles à manger. L'ARQ demande à ses membres de respecter, sur tous les points, les nouvelles exigences du gouvernement.

« Notre pays et la planète toute entière traversent probablement l'une des plus importantes crises de leur histoire. L'industrie de la restauration a été touchée extrêmement rapidement et brutalement. C'est normal, nos établissements sont des lieux privilégiés pour socialiser, célébrer et souligner les événements heureux et moins heureux avec les parents et les amis », a déclaré la présidente du conseil d'administration de l'ARQ, Mme Claudine Roy. « Dans les semaines, voire les mois à venir, les restauratrices, les restaurateurs et tous les gestionnaires de la restauration du Québec devront faire preuve de courage et de résilience. Ils seront malgré tout solidaires de la population du Québec et des 230 000 travailleuses et travailleurs du secteur. Nous reviendrons plus fortes et plus forts, mais il est impératif que l'on nous accorde de l'aide et vite » a-t-elle poursuivi.

Pour plusieurs exploitants, les nouvelles consignes vont mener à la fermeture temporaire de leur établissement. Comme on constate toujours l'absence de tout programme d'aide substantiel pour le secteur de la restauration, l'ARQ croit que ces fermetures temporaires vont se transformer en des fermetures permanentes. Il est donc impératif que les deux paliers de gouvernement mettent en place une série de mesures fiscales et financières pour sauver l'industrie de la catastrophe, notamment en annonçant le report des versements des taxes de vente et des retenues à la source et des cotisations des employeurs, le remboursement immédiat du crédit d'impôt sur la déclaration des pourboires dû aux employeurs de la restauration, le report de paiement des factures d'Hydro-Québec et d'Énergir, la création d'un programme de paiement différé des loyers commerciaux et la mise en place d'un programme de subvention pour compenser les restaurants ayant subi une baisse du chiffre d'affaires. Toutes ces propositions ont d'ailleurs été adressées au premier ministre Legault dans [une lettre envoyée](#) le 17 mars dernier. Des [demandes particulières ont aussi été envoyées](#) vendredi au ministre des Finances, Éric Girard.

L'ARQ veut souligner que plusieurs établissements demeurent toutefois ouverts en

offrant les commandes pour emporter et la livraison, en accord avec les directives de la santé publique. « J'ai un message pour la population. Nous leur demandons d'encourager les restaurants de leur communauté en utilisant soit les commandes pour emporter ou la livraison. Cela permettra aux établissements en mesure d'offrir ces services de se sortir un peu la tête de l'eau », a précisé Mme Roy.

L'ARQ vous invite à suivre les développements de cette crise sans précédent sur ses réseaux sociaux (voir les icônes dessous) et au [restoration.org/covid19](https://www.restoration.org/covid19).



**Suivez-nous
sur Facebook!**



**Suivez-nous
sur Twitter!**